

CHARTRE

SECTION DE LA PROBATION ET DE L'EXÉCUTION DES SANCTIONS PÉNALES DU CANTON DE BERNE

MISSION

La liberté et la sécurité sont nos biens les plus précieux. Nous nous engageons quotidiennement pour qu'elles VOUS restent acquises.

VISION

Nous pilotons l'exécution des sanctions en visant la réinsertion sociale et l'absence de récidive.

VALEURS

- Courage
- Créativité
- Intérêt
- Collaboration
- Fiabilité
- Reconnaissance

PRINCIPES POUR METTRE EN ŒUVRE NOTRE VISION

- Notre travail quotidien se fonde sur le respect des droits fondamentaux.
- Nous sommes un décideur fort et fiable, qui adopte une approche axée sur les risques.
- Nous visons la libération anticipée dans la mesure du possible et planifions la réinsertion sociale à un stade précoce.
- Nous promovons activement les formes particulières d'exécution des sanctions et, après un examen approfondi, nous les autorisons lorsqu'elles sont indiquées.
- Nous planifions l'exécution des sanctions en tenant compte des particularités de chaque cas, afin de trouver le meilleur équilibre possible entre les exigences de la réinsertion, d'une part, et de la sécurité publique, d'autre part.
- Nous planifions l'exécution des sanctions en suivant des directives claires et gérons ainsi les dossiers de manière ciblée et efficace, notamment s'agissant des mesures thérapeutiques.
- Nous ordonnons l'assistance de probation chaque fois qu'elle est indiquée et, en aménageant une phase de transition appropriée, nous veillons à ce que le passage à la liberté se déroule sans accroc.
- Nous assurons la cohérence entre la gestion des dossiers et l'encadrement grâce à la méthode des tandems.

COURAGE

Nous...

- prenons des décisions claires, les communiquons intelligiblement et les adaptons au besoin;
- agissons de manière responsable et engagée;
- élaborons des solutions responsables et adaptées aux objectifs.

CRÉATIVITÉ

Nous...

- pensons avec clairvoyance et de manière intégrée;
- sommes innovants et favorisons le développement de l'exécution judiciaire;
- instaurons les conditions d'une amélioration continue en dépit (ou en raison) de nos ressources limitées et élaborons des solutions créatives à cet effet.

INTÉRÊT

Nous...

- adoptons une attitude positive et ouverte face au changement, lequel fait partie de notre quotidien;
- réfléchissons constamment à nos prestations et nous intéressons aux nouvelles connaissances;
- rencontrons autrui avec curiosité, respect et intérêt et tâchons toujours de le comprendre réellement.

FIABILITÉ

Nous...

- sommes attachés au professionnalisme, à la fiabilité et à la qualité et veillons à ce que nos documents de travail soient actuels et pertinents;
- garantissons l'égalité juridique et mettons en oeuvre une action et une communication compréhensibles;
- adoptons une attitude honnête et directe avec notre clientèle et nos partenaires.

COLLABORATION

Nous...

- offrons, en tant qu'employeur, un travail porteur de sens et des conditions d'engagement modernes, et encourageons le développement professionnel et personnel des collaborateurs;
- attendons d'eux qu'ils se montrent ouverts aux mutations permanentes de leur profession et qu'ils actualisent leurs connaissances et leurs compétences;
- accordons de l'importance à une attitude humaine, à un contact direct et à une communication constructive.

RECONNAISSANCE

Nous...

- sommes à l'écoute les uns des autres, exprimons clairement notre point de vue et respectons les opinions divergentes;
- reconnaissons nos forces, nous soutenons mutuellement et faisons appel aux connaissances et aux compétences des autres;
- valorisons le résultat de notre travail.



Canton de Berne

Section de la probation et de l'exécution
des sanctions pénales

Téléphone: +41 31 633 55 00
E-Mail: info.bvd@pom.be.ch
www.be.ch/ajv